

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> juin 2015



LA MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Grands-Parents pour le climat**  
Rue de Hal, 79

1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac

Nos réf. : Cab. MC M/AB/SSO/IN1543/ 00 1 6 2 4

Personne de contact : Sophie Sokolowski ([sophie.sokolowski@marghem.fed.be](mailto:sophie.sokolowski@marghem.fed.be))

Mesdames, Messieurs, membres de la génération des « grands-parents »,

Votre courrier du 11 mai a retenu toute mon attention et je vous en remercie.

Veillez trouver les réponses à vos questions sur la politique climatique et la position que je défendrai en tant que Ministre de l'Environnement, dans les mois qui viennent. Je serai à Paris en décembre 2015 pour faire entendre la voix de la Belgique et d'ici là, j'ai des contacts réguliers avec les négociateurs belges, qui sont présents à chaque session de préparation à cette conférence.

La présidence française de la COP à Paris voit 4 parties nécessaires pour obtenir un bon deal à Paris :

1. Un **accord international juridiquement contraignant**, qui est durable et dynamique ;
2. Des **engagements nationaux ambitieux**, qui seront présentés en temps utile ;
3. Des avancées dans le **financement de la lutte contre le changement climatique** ;
4. Un **agenda d'actions** concret qui mobilise tous les acteurs.

Je rejoins tout à fait cette vision et l'appuie fermement. Je m'en suis d'ailleurs ouverte à Nicolas Hulot, envoyé spécial pour la protection de la planète en vue de la 21<sup>e</sup> conférence climat (COP21), que j'ai rencontré il y a quelques jours.

Un compromis acceptable pour tous sur une différenciation équitable des efforts entre les pays est un facteur clé pour le succès et est un sujet très sensible, vous vous en doutez. Nous devons veiller à atteindre une solution pragmatique, dans laquelle tous les pays livrent des efforts selon leur niveau de développement.

Avec un groupe de pays qui continue à prendre de l'ampleur, l'UE et la Belgique soutiennent le fait d'ancrer dans l'Accord que nous voulons atteindre zéro émission pour la seconde partie de ce siècle.

Il est également prévu des cycles d'ambition à évaluer tous les 5 ans afin, le cas échéant, d'adapter les objectifs de manière ascendante. L'UE plaide avec le soutien formel de la Belgique pour des règles contraignantes, multilatérales et robustes pour le suivi, le rapportage et la vérification de l'atteinte des objectifs.

Et finalement, je ne veux pas oublier que la politique climatique ne se déroule pas dans un vide politique, mais dans une réalité où l'emploi, la compétitivité et donc l'innovation dans notre industrie, la qualité du travail, les droits de l'homme, les droits de la femme, etc. doivent rester des priorités politiques, et également pour un régime climatique durable international.

En espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, membres de la génération des « grands-parents », en l'expression de mes salutations les meilleures.



Marie Christine MARGHEM